

RAPPORT HYDROGEOLOGIQUE

Puits captant du Syndicat Intercommunal des Eaux de THAUVENAY (Cher)

-:-:-:-:-:-:-

Le plain alluvionnaire de THAUVENAY est pratiquement situé au confluent de la Vauvise et de la Loire. La Vauvise, à la hauteur de St BOUILLET, se divise en de multiples bras dont les deux principaux sont constitués par le Boule, qui atteint la Loire 130 mètres à l'aval de la ferme de la Gergande, et la Vauvise proprement dite qui suit sensiblement le canal latéral à la Loire, jusqu'à St YVENS où elle rejoint le fleuve.

A THAUVENAY, CHAURENT et St BOUILLET, les alluvions situées entre le pied du coteau et la route de THAUVENAY à COMBONI sont hétérogènes et renferment, ainsi que l'ont montré les puits de Champ-Sallion, des passerelles taubrocks recouvrant les sables. Pour retrouver les alluvions spécifiques de Loire, il est nécessaire de se rapprocher de la rive gauche du fleuve et, par conséquent, de quitter la zone alluvionnaire de la Vauvise.

Après examen des lieux, le point qui nous semble le mieux adapté (point rouge central de la carte ci-jointe), se situerait à 5 ou 600 mètres à l'aval de la ferme de La Gergande, 100 à 150 mètres de la rive gauche de la Loire, entre la "fasse-cheassée" et la rive. Ce point se trouve donc à l'aval du confluent du Boule et de la Loire et répond aux données géologiques exposées ci-dessous.

Il est probable que l'on retrouvera en ce lieu la coupe géologique du puits n° 11 (La Gergande), exécuté par la Ville de PARIS, qui comprend :

0m90	de terre végétale	
0,35	de sable de Loire ordinaire	
0,60	=	à galets
1,35	=	à graviers
5,00	-	à galets

les sables gris argileux constituant le tréfonds alluvionnaire étant atteints à la profondeur de 5m. 90.

Deux autres ouvrages (N° 11, Saint-Thibault, et N° 12, Martinaterie), ont donné des coupes de même nature. Aucun passage

*****/*****

tourbeux n'ayant été mentionné, ont peut estimer qu'ils se trouvent en dehors des alluvions de la Vauvise ou de ses bras, par conséquent à l'abri des eaux rapides.

Les sables traversés par ces ouvrages sont très aquifères. Un palets d'essai, implanté à 10 mètres, a pu débiter jusqu'à 35 à 40 litres-secondes et, sous ce pompage, les vitesses de circulation des eaux dans les sables n'ont pas dépassé, côté coteau Om.56/heure, côté Loire Om.55/heure, côté amont Om.48/heure, côté aval Om.56/heure. Dans ces conditions, les eaux sont bien filtrées ainsi que l'en montre les différents essais de contamination provoquée, effectués par la Ville de PARIS; elles auront vraisemblablement en ce point une minéralisation voisine de celle de l'eau de Loire.

La zone d'implantation à l'aval de la ferme de la Gargaudie est susceptible, d'après les observations connues, d'être recouverte en moyenne deux jours par an par les crues. Il sera donc nécessaire de munir l'ouvrage d'une superstructure dépassant le niveau des plus hautes eaux, soit sensiblement la côte + 140 m. (détermination Ville de Paris).

L'ouvrage définitif devra être de section suffisante afin que la vitesse radiale des filets liquides reste toujours inférieure à la vitesse d'entraînement des sables. Il sera protégé des eaux de surface et n'acceptera que les eaux alluvionnaires profondes. La capture à haut rendement du type Vibert semble particulièrement bien adaptée à la circonstance. Il permet, en effet, de régler de grands débits sous des conditions hygiéniques excellentes.

Quelle que soit la solution technique adoptée, l'ouvrage devra atteindre la zone des sables gris argileux. Il sera entouré du périmètre de protection réglementaire de 3 mètres de rayon, sur lequel aucune fumure ni culture pataude ne seront autorisées.

Fait à Charanton, le 6 Avril 1949

Signé Louis COIN
Docteur en Sciences
Collaborateur au Service de la
Carte Géologique de France

Pour copie certifiée conforme
BOURGEOIS, le 10 Avril 1949
L'INGÉNIEUR EN CHIEF AU GÉOLOGUE

(Signature)